

# Règlement des épreuves

## OBJECTIF : ZERO PLASTIQUE – ZERO DECHETS

Les épreuves sont organisées selon les règles de la Fédération Française de Triathlon (cf [www.fftri.com](http://www.fftri.com)) dont les principales règles sont rappelées à l'article 4 ci-dessous.

**Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(es)**

**Afin de limiter notre empreinte environnementale, chaque participant(e) pourra nager avec son propre bonnet de bain. L'organisation ne donnera un bonnet de bain jetable qu'aux participant(e)s qui le demanderont.**

### ARTICLE 1 : Programme

Les épreuves du SURVIV'ORNE sont reprises dans le tableau ci-dessous :

#### SAMEDI 3 JUILLET 2021

Duathlon	Né(e) en	Course à pied	Vélo	Course à pied	Effectif maxi	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
1	2012 à 2015	200 m	800 m (Vtt)	200 m	50	De 9h00 à 10h00	De 9h00 à 10h00	10h30	13h00
Triathlons	Né(e) en	Natation	Vélo	Course à pied	Effectif maxi	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
2	2012 à 2015	50 m (Brassière possible) 1 boucle	800 m (Vtt)	400 m	50	De 9h00 à 10h30	De 9h30 à 10h30	11h00	13h00
3	2010 ou 2011	100 m 2 boucles	2 km (Vtt)	800 m	50	De 9h00 à 11h00	De 9h30 à 11h00	11h30	13h00
4	2008 ou 2009	150 m 2 boucles	4 km (Vtt) 2 boucles	1200 m	50	De 9h00 à 11h30	De 9h30 à 11h30	12h00	13h00
5-XS Individuel ou Relais	2007 ou avant	400 m 1 boucle	12 km 1 boucle	2,5 km 1 boucle	200	De 13h00 à 14h30	De 13h00 à 14h30	15h00	18h30
6 - S Individuel ou Relais	2005 ou avant	750 m 1 boucle	20 km 1 boucle	5 km 2 boucles	200	De 14h30 à 16h00	De 14h30 à 16h00	16h30	18h30

Sur les épreuves 1, 2, 3 et 4, le vélo de route est interdit. Seul, le Vtt est autorisé. Tout concurrent se présentant avec un vélo de route sur les épreuves 1, 2, 3 ou 4 ne pourra pas être classé sur l'épreuve

#### DIMANCHE 4 JUILLET 2021

Triathlons	Né(e) en	Natation	Vélo route	Course à pied	Effectif maxi	Dossards	Parc à vélo	Départ	Podium
7 - L Individuel ou Relais	2003 ou avant	1,9 km 2 boucles	82 km 2 boucles	20 km 3 boucles	200	De 17h00 à 19h00 le 03/07 De 7h30 à 9h00 le 04/07	De 7h30 à 9h00	9h30	15h30
8 - M	2003 ou	1,5 km	41 km	10 km	200	De 17h00	De 9h00	11h15	15h30

Individuel ou Relais	avant	2 boucles	1 boucle	2 boucles		à 19h00 le 03/07 De 9h00 à 10h45 le 04/07	à 10h45		
----------------------	-------	-----------	----------	-----------	--	--	---------	--	--

**Le nombre d'équipe en relais est limité à 20 équipes sur chaque triathlon 5, 6, 7 et 8**

En cas d'annulation de l'épreuve de natation, le triathlon se transformera en duathlon selon le tableau ci-dessous :

Epreuves	Course à pied	Vélo	Course à pied
<b>Duathlon 2 – Jeunes</b>	250 m	800 m (VTT)	250 m
<b>Duathlon 3 – Jeunes</b>	500 m	2 km (VTT)	500 m
<b>Duathlon 4 – Jeunes</b>	750 m	4 km (VTT)	750 m
<b>Duathlon 5 – XS</b>	2,5 km	12 km (vélo de route)	1,250 km
<b>Duathlon 6 – S</b>	5 km	24 km (vélo de route)	2,5 km
<b>Duathlon 7 - L</b>	20 km	82 km (vélo de route)	10 km
<b>Duathlon 8 – M</b>	10 km	41 km (vélo de route)	5 km

## ARTICLE 2 : Temps limite

Les temps limites suivants seront mis en place par triathlon et par activité :

	Triathlon 4 – XS Départ à 15h00		Triathlon 5 – S Départ à 16h30		Triathlon 7 – L Départ à 9h30		Triathlon 8 - M Départ à 11h15	
	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite
<b>Fin Natation</b>	15h05	15h15	16h45	17h00	10h00	10h40	11h40	12h05
<b>Fin Vélo</b>	15h30	16h00	17h25	18h20	12h20	14h40	12h55	14h05
<b>Arrivée</b>	15h40	16h30	17h45	19h05	13h40	17h20	13h35	15h20
<b>Total</b>	<b>0h40</b>	<b>1h30</b>	<b>1h15</b>	<b>2h35</b>	<b>4h10</b>	<b>7h50</b>	<b>2h20</b>	<b>4h05</b>

Dans tous les cas, si le concurrent est déclaré hors course, il devra rendre son dossard. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident si le concurrent disqualifié ne respecte pas sa mise hors course.

**Remarque** : La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 18 € TTC au concurrent concerné.

## ARTICLE 3 : Inscriptions – Annulation – Remboursement

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront exclusivement en ligne sur le site : [www.lesurvivorne.fr](http://www.lesurvivorne.fr) (prestataire : KLIKEGO). Il n'y a pas d'inscriptions sur place. Les inscriptions sont proposées au tarif indiqué ci-dessous :

TARIFICATION	Jusqu'au 27 juin 2021 à minuit			
Epreuves	1 licencié.e Compétition FFTRI	1 non licencié.e ou 1 licencié.e FFTRI Loisirs	2 non licencié.e.s ou 2 licencié.e.s FFTRI Loisirs	3 non licencié.e.s ou 3 licencié.e.s FFTRI Loisirs
Triathlons 1, 2, 3 ou 4	6 €	8 €		
Triathlon 5 - XS indiv	15 €	17 €		
Triathlon 5 - XS relais	27 €	29 €	31 €	33 €
Triathlon 6 - S indiv	20 €	25 €		
Triathlon 6 - S relais	36 €	38 €	40 €	42 €
Triathlon 8 - M indiv	30 €	50 €		
Triathlon 8 - M relais	54 €	56 €	58 €	60 €

TARIFICATION	Jusqu'au 6 juin 2021 à minuit
--------------	-------------------------------

Epreuves	1 licencié.e Compétition FFTRI	1 non licencié.e ou 1 licencié.e FFTRI Loisirs	2 non licencié.e.s ou 2 licencié.e.s FFTRI Loisirs	3 non licencié.e.s ou 3 licencié.e.s FFTRI Loisirs
Triathlon 7 – L indiv	80 €	120 €		
Triathlon 7 – L relais	144 €	146 €	148 €	150 €

**Clôture des inscriptions sur le triathlon 7 – L (half – ironman) le 6 juin 2021 à minuit**  
**Clôture des inscriptions sur les autres épreuves le 27 juin 2021 à minuit**

Seuls, les dossiers complets seront enregistrés. La liste des inscrit(e)s sera mise à jour sur le site Internet : [www.lesurvivorne.fr](http://www.lesurvivorne.fr). L'inscription est ferme et définitive. Elle ne peut pas être remboursée sauf dans les cas limités décrits ci-après. En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent.

**Remarque** : Si l'épreuve concernée est complète et s'il existe une liste d'attente alors l'organisateur remboursera l'inscription d'un(e) concurrent(e) qui ne pourrait pas participer au SURVIV'ORNE. Le dossard du (de la) concurrent(e) défaillant(e) sera cédé à la personne située en tête de la liste d'attente pour l'épreuve concernée.

### **Annulation – Remboursement**

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur), les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour les triathlons 7 – L et 8 - M, les conditions d'annulation et de remboursement (hors le cas prévu dans la remarque ci-dessus) prises en compte sont exclusivement les suivantes :

- Un accident entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition attesté par un certificat médical
- Une maladie entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition
- Le décès du (de la) participant(e)
- Le décès du (de la) conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e)
- Le décès d'un(e) ascendant(e) du (de la) participant(e)
- Le décès d'un(e) descendant(e) du (de la) participant(e)

Les modalités de remboursement pour les motifs indiqués ci-dessus sont les suivantes :

1. Entre l'ouverture des inscriptions et le 27 juin 2021, le remboursement sera de 75% du montant de l'inscription. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement.
2. Entre le 28 juin 2021 et le 2 juillet 2021, le remboursement sera de 50% du montant de l'inscription. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement.

Pour toute demande de remboursement, la procédure sera la suivante :

- Adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à : TRIATHLON FLERS – LA FERTE MACE, 120 LA TRIGALE 61100 FLERS. Aucune demande par téléphone ou e-mail ne sera acceptée.
- Joindre les pièces justificatives suivante : certificat de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ou certificat de décès mentionnant le lien de parenté

Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et fera l'objet d'aucun remboursement.

### **Cas particulier COVID19**

Si l'organisateur, pour des raisons sanitaires liées au COVID19, ne pouvait pas organiser le SURVIV'ORNE 2021 alors l'organisateur remboursera systématiquement l'intégralité des frais d'inscription à chaque participant.e sous déduction de la commission KLIKEKO sans que le.a participant.e n'en fasse la demande.

### **ARTICLE 4 : Déroulement des épreuves**

L'accueil des participants se fera sur le parking de la base de Loisirs de la Ferté Macé. Le marquage des concurrents s'effectuera à proximité immédiate du retrait des dossards. Les départs des épreuves s'effectueront de la grande plage de la base de Loisirs. L'exposé d'avant course aura lieu 15 mn avant le départ de chaque course dans le parc à vélo. Les circuits sont consultables sur le site [www.lesurvivorne.fr](http://www.lesurvivorne.fr).

### **Rappel des principales règles de la FFTRI**

- Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire sur la partie cycliste
- Un départ décalé dans le temps sera mis en place pour les benjamins et minimes participants au

triathlon XS.

- Un départ décalé dans l'espace sera mis en place pour les départs féminins des triathlons XS, S, M et L.
- Le drafting (aspiration/abri entre 2 concurrents sur la partie cycliste) est interdit sur les triathlons XS, S, M et L. Il est sanctionné par un carton bleu.
- Les pénalités des épreuves XS, S, M et L s'effectueront dans une "penalty box". La durée de la pénalité dépendra de l'épreuve.
- Le carton rouge est une disqualification du concurrent
- L'entraide entre concurrents et/ou avec des spectateurs est strictement interdite
- Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet (zone de propreté) est sanctionné par l'arbitre (remise en conformité sinon disqualification).

### **Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par BREIZH CHRONO pour les triathlons XS, S, M et L à l'aide d'une puce électronique.

**Remarque** : La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 18 € TTC au concurrent concerné.

## **ARTICLE 5 : Ravitaillement sur les épreuves**

### **Parcours cycliste**

Il n'y aura pas de ravitaillement sur les parcours cyclistes des triathlons XS et S. Pour les triathlons M et L, un ravitaillement vélo (si autorisé) sera situé à la sortie de la base de loisirs. Il sera composé de : liquide (eau, boisson énergétique), solide (fruits, fruits secs, barres énergétiques).

### **Parcours pédestre**

Un ravitaillement (si autorisé) sera disponible au début de la course à pied pour tous les triathlons. Il sera situé à la sortie du parc à vélo. Il sera composé de : liquide (eau, coca), solide (fruits, fruits secs, sucre). 3 ravitaillements par boucle de 6,3 km seront proposés sur le triathlon Longue distance.

### **Arrivée**

A la fin des triathlons XS et S, les concurrents auront la possibilité de se restaurer (si autorisé) autour d'un buffet liquide et solide sucré.

A la fin des triathlons M et L, les concurrents auront la possibilité de se restaurer (si autorisé) autour d'un buffet liquide et/ou solide sucré et/ou salé.

**Remarque** : L'aire d'arrivée est réservée **exclusivement** aux concurrents. Les ami(e)s et les membres de la famille des concurrent(e)s ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire d'arrivée.

Le franchissement de la ligne d'arrivée avec un tiers non concurrent est autorisé à titre exceptionnel. Cependant, le(la) non concurrent(e) ne pourra pas accompagner le concurrent dans la zone d'arrivée réservée au ravitaillement des triathlètes. Il(elle) sera dirigé(e) vers la zone public par un bénévole de l'organisation.

## **ARTICLE 6 : Engagements**

Le fait de s'engager implique pour chaque concurrent l'obligation d'adhérer et de se conformer au présent règlement et à celui de la FFTRI en vigueur au moment de l'épreuve ainsi qu'aux instructions qui lui seront données par l'organisateur et ses délégués et/ou les arbitres. En particulier, la circulation routière n'étant pas interrompue pour les riverains, tout concurrent devra se conformer, sous peine de sanctions, au Code de la Route, aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors de l'exposé d'avant course ou lors de l'épreuve par l'organisation, le corps arbitral et l'équipe médicale.

## **ARTICLE 7 : Inscriptions – Relais**

Les formalités d'inscription en ligne sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Participants</b>	<b>Télécharger Licence</b>	<b>Télécharger Document unique d'inscription</b>
Licencié(e) FFTRI	Oui	Non
Non licencié(e) FFTRI	Non	Oui

Les formalités à accomplir lors du retrait des dossards sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Participants</b>	<b>Présentation Licence</b>	<b>Présentation Pièce identité</b>	<b>Signature Feuille émargement</b>
Licencié(e) FFTRI	Oui	Oui	Oui

Non licencié(e) FFTRI	Non	Oui	Oui
-----------------------	-----	-----	-----

**Le document unique d'inscription** reprend l'identité du participant, le certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition, l'autorisation parentale et le pass compétition. Il est téléchargeable sur le site [www.lesurvivorne.fr](http://www.lesurvivorne.fr).

Les participants à un relais non licenciés FFTRI peuvent présenter les licences suivantes les exonérant du certificat médical :

- Nageur : Licence Fédération Française de Natation (FFN)
- Cycliste : Licence Fédération Française de cyclisme (FFC)
- Coureur à pied : Licence Fédération Française d'athlétisme (FFA)

Néanmoins, ils devront remplir le document unique d'inscription à l'exception du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition.

Les équipes de relais peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Pour marquer le passage du relais, le concurrent arrivant donnera sa puce au concurrent partant.

A compter du 01/01/2019, le pass ITU disparaît. Le pass compétition est à prendre par toute personne non titulaire d'une licence compétition F.F.TRI.. Le pass compétition sera gratuit uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse.

En particulier, le pass compétition sera payant pour les licences américaines.

**Remarque** : L'utilisation d'une ceinture porte dossard 3 points est obligatoire. L'étiquette selle et la ceinture porte dossard 3 points dispense l'organisateur de fournir 2 dossards à chaque concurrent.

#### **ARTICLE 8 : Assurances**

Le(la) concurrent(e) licencié(e) FFTRI ou non licencié(e) bénéficie, par sa licence ou son Pass Compétition, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la FFTRI.

Chaque concurrent est l'unique responsable de son matériel (vélo, casque etc..). Chaque concurrent devra disposer d'un matériel en bon état. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route, au non respect des consignes de l'organisation ou au mauvais état du matériel.

#### **ARTICLE 9 : Sécurité – Assistance médicale – Matériel**

L'organisation prendra toutes les mesures nécessaires afin que les épreuves se déroulent en sécurité maximum.

Sur le parcours natation, la sécurité est assurée par du personnel qualifié (BEESAN, BNSSA), des kayakistes et 1 bateau à moteur.

Sur les parcours cycliste et course à pied, la sécurité routière est assurée par des signaleurs bénévoles, des motards et des arbitres.

Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente sur le site et sur le parcours cycliste. Elle sera constituée de 2 médecins urgentistes assistés par une équipe de secouristes.

Une aire de consignation des sacs sera à la disposition des concurrents dans l'aire d'arrivée. Une étiquette distribuée par l'organisateur et portant le n° du dossard sera placé sur le sac. Il sera strictement interdit de passer du matériel par dessus les barrières. Toutes les entrées et sorties se feront par un accès unique. A la fin de l'épreuve, un contrôle sera effectué avec le n° de dossard, l'étiquette selle, le marquage au mollet afin de permettre au concurrent de sortir du parc à vélo avec son matériel. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs, etc...

#### **ARTICLE 10 : Classements - Récompenses**

Le tableau des primes sera le suivant :

Classement général	1 <sup>er</sup> Scratch féminin ou masculin	2 <sup>ème</sup> Scratch féminin ou masculin	3 <sup>ème</sup> Scratch féminin ou masculin
L	200 €	150 €	100 €
M	100 €	75 €	50 €

1 <sup>ère</sup> équipe féminine triathlon L relais	45 €
---	------

<b>1<sup>ère</sup> équipe masculine triathlon L relais</b>	45 €
<b>1<sup>ère</sup> équipe mixte triathlon L relais</b>	45 €
<b>1<sup>ère</sup> équipe triathlon M relais</b>	45 €

Un cadeau de bienvenue sera offert à chaque concurrent.

Pour le duathlon 1 et les triathlons 2, 3 et 4, les 3 premier(e)s concurrent(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s : mini-poussin(e), poussin(e), pupille, benjamin(e). De plus, tou(te)s les concurrent(e)s du duathlon 1 et du triathlon 2 recevront une médaille de participation.

Pour les triathlons XS et S, les 3 premier(e)s concurrent(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s : benjamin, minime, cadet(te), junior, senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues).

Pour le triathlon M, les 3 premier(e)s concurrent(e)s au classement scratch bénéficieront de la grille de prix. Par ailleurs, les 3 premiers des catégories suivantes seront récompensé(e)s par une médaille : junior, senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues).

Pour le triathlon L, les 3 premier(e)s concurrent(e)s au classement scratch bénéficieront de la grille de prix. Par ailleurs, les 3 premier(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s par une médaille : senior (toutes catégories confondues), vétéran (toutes catégories confondues).

Au titre du championnat de Normandie Longue distance, les 3 premier(e)s concurrent(e)s des catégories suivantes seront récompensé(e)s : senior (toutes catégories confondues) et vétéran (toutes catégories confondues).

Pour les triathlons XS et S effectués en relais, la 1<sup>ère</sup> équipe (homme, femme ou mixte) sera récompensée.

Pour le triathlon M effectué en relais, la 1<sup>ère</sup> équipe (homme, femme ou mixte) sera récompensée et bénéficiera de la grille de prix.

Pour le triathlon L effectué en relais, la 1<sup>ère</sup> équipe masculine, la 1<sup>ère</sup> équipe féminine et la 1<sup>ère</sup> équipe mixte seront récompensées et bénéficieront de la grille de prix.

Le classement et les résultats seront affichés après la course et mis en ligne sur [www.lesurvivorne.fr](http://www.lesurvivorne.fr).

**Remarque** : Le (la) concurrent(e) récompensé(e) pour sa performance au titre du classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise de prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée. Pour recevoir son prix, le (la) concurrent(e) doit être revêtu(e) de la tenue officielle de son club ou de sa tenue de ville.

#### **ARTICLE 11 : Abandon**

Les concurrent(e)s qui abandonneront devront remettre leur dossard à l'arbitre qui constatera l'abandon. La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 18 € TTC au concurrent concerné.

#### **ARTICLE 12 : Contrôle anti-dopage**

L'organisateur est en parfaite harmonie avec la FFTRI dans la lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant au SURVIV'ORNE, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant.

#### **ARTICLE 13 : Droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves du SURVIV'ORNE, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

**Les caméras personnelles (marque GOPRO ou autres) ainsi que les baladeurs auditifs portés par le concurrent sont strictement interdits pendant les épreuves.**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

#### **ARTICLE 14 : Stationnement**

**Hors du site le samedi et le dimanche** : Des places de stationnement sont disponibles à l'extérieur de la base de loisirs

**Sur le site** : Un emplacement délimité par des barrières est réservé aux clubs qui souhaitent installer leurs tentes. La tente ne devra pas dépasser 3 m x 3 m. Une demande préalable doit être faite auprès de l'organisateur afin d'accueillir au mieux les clubs concernés. Cette installation sera faite sous la seule responsabilité du club concerné. L'accès à ces tentes sera exclusivement réservé aux clubs utilisateurs de l'espace. Cet espace dédié aux clubs sera strictement interdit au public.

**ARTICLE 15 : Publicité - Prosélytisme**

Toute publicité quelque soit le but ou tout prosélytisme quelque soit le motif est strictement interdit sur le site sauf si une convention spécifique a été préalablement passée avec l'organisateur.